



HONORAIRES DE L'AGENCE
 France IMMOBILIER
 15, rue Baratte CHOLET
 94100 Saint-Maur-des-Fossés

TVA incluse – applicable au 1^{er} Juin 2018
 « Vente Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerces »

HONORAIRES DE TRANSACTION FIXES

MONTANT DE LA TRANSDACTION	BIENS A USAGE D'HABITATION TERRAIN À BÂTIR	CESSION DE DROIT AU BAIL FONDS DE COMMERCE MURS COMMERCIAUX PAS DE PORTE et ENTREPÔTS	PARKING - BOX CAVE
De 0 € à 200.000€	Honoraires 10.000€ T.T.C	Honoraires 12 000 € T.T.C	Jusqu'à 30 000 € 12 %
200 001 € à 400 000 €	6 %	6%	30 001 € et + 10 %
400 001 € à 600 000 €	5 %	5%	
600 001 et +	4.5 %	4.5 %	

Pour les VENTES :

Les honoraires sont dues qu'en cas de réalisation des conditions suspensives. Celles-ci comprennent également le démarchage, l'estimation des biens à vendre, les frais de publicité, présentation après sélection des acquéreurs, rédaction des actes sous-seing privé, suivi du dossier jusqu'à la réalisation de l'acte authentique chez le Notaire. Conformément aux usages des locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat de vente), la rémunération sera à la charge du ou des vendeurs.

PRECISIONS :

- La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017 loi ALUR du 14 mars 2014
- Les honoraires affichés sur ce barème doivent être effectivement pratiqués (l.de l'article 2) à l'issue des transactions réalisées par l'intermédiaire du professionnel.
- Le taux applicable, sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique.

Cas d'inter-cabinet :

Nos honoraires ne dépasseront pas la valeur de 50% des honoraires de transactions négociés sur le mandat de vente établi entre le mandant (vendeur du bien) et le mandataire (l'agence immobilière) tiers à notre société et avec lequel nous avons contracté une délégation de mandat de vente.

Pour la délégation de mandat les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

SAS FRANCE IMMOBILIER

15, rue Baratte Cholet - 94100 Saint-Maur-des-Fossés – Tél. : 01.41.81.32.00 – Mail : franceimmo@orange.fr

Au capital de 8000€ - RCS Créteil B 410 447 874 – 410 447 874 00018

Titulaire de la Carte Professionnelle : Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce N° CPI 9401 2016 000 005 414 – Garanties Financières SOCAF 13215